

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2021, à 19 heures, à la salle des loisirs situé au 530, rue Principale, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ères) Monsieur Réal Émond
Monsieur Serge Dion
Madame Julie Brisson
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Marie-Claude Boudreault

Absent : Monsieur Réjean Tremblay

Assiste également à cette séance : Madame Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :00, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Dossier Pont de la rivière Sault-au-Mouton.
- 4.0 Mandat Tremblay Bois Mignault/ Requête en accréditation
- 5.0 Période de questions.
- 6.0 Clôture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture ;

RÉSOLUTION 21-07-3934

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

DOSSIER PONT DE LA RIVIÈRE SAULT-AU-MOUTON

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs ne peuvent recommander positivement le prix obtenu de l'entrepreneur Intercité Construction inc. pour la réparation des culées du pont de la rivière Sault-au-Mouton au montant 585 592\$, ce prix étant supérieur au montant évalué par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette dépense n'est pas justifiable, ni négociable avec l'entrepreneur et que d'un commun accord avec le MTQ, il est recommandé de reporter la réparation à moyen terme;

**RÉSOLUTION
21-07-3935**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE LE Conseil prend la décision à titre de donner d'ouvrage de ne pas exécuter la réparation des culées du pont de la rivière Sault-au-Mouton dans le cadre du présent contrat de la rue Principale.

**MANDAT TREMBLAY BOIS MIGNAULT / REQUÊTE EN
ACCREDITATION**

**RÉSOLUTION
21-07-3936**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la firme Tremblay Bois Mignault afin d'accompagner et représenter la municipalité suite à la demande en requête en accréditation syndicale des employés manuels de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 : 18, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 : 21.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
21-07-3937**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 : 21.

Nombre de citoyens présents : 8

Je, Donald Perron atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, Maire

Chantale Otis, directrice générale,
et secrétaire trésorière